



## **Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré-qualification lancé pour les travaux restants du parking des gros porteurs de Kidira sur le corridor Dakar Bamako**

**N°D/1813/A3**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « **l'AS** » du 19 Décembre 2025.
2. Le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) a obtenu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer le projet d'aménagement du parking des gros porteurs de Kidira et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour les travaux d'aménagement du parking des gros porteurs de Kidira.

Les travaux suivants seront exécutés :

- **BATIMENTS ET EDIFICES ;**
- **AMENAGEMENT DES PLATEFORMES DE STATIONNEMENT ET VRD.**

Le délai d'exécution est de **douze (12) mois**.

NB: Ce délai de 12 mois prend en compte l'ensemble des travaux

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes du Sénégal (AGEROUTE), agissant au nom et pour le compte du Conseil Sénégalais des Chargeurs, comme maître d'ouvrage délégué, sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux *d'aménagement du parking des gros porteurs de Kidira*.
4. La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du bureau du Secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés de l'Agence des Travaux et de

Gestion des Routes (AGERROUTE) Sénégal, du lundi au vendredi de 08H00 à 17H00 à compter du 17 juin 2026 et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après :

**Agence des Travaux et de Gestion des Routes Sénégal (AGERROUTE SENEGAL)**

**Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar Sénégal.**

**Tel : +221 33 869 07 51**

Email : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) ; [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn); [mdiop@ageroute.sn](mailto:mdiop@ageroute.sn).

**Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.**

6. Les exigences en matière de qualifications sont :

- ✓ Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé des trois (03) derniers exercices (2022, 2023 et 2024) ;
- ✓ Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, pour des travaux de construction, de **six milliards deux cent millions (6 200 000 000)** de Francs CFA au cours des trois (3) dernières années à partir de 2022 (2022, 2023 et 2024) ;
- ✓ Disposer des liquidités et/ou de facilités de crédit net de tout autre engagement contractuel et l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourrait être fait dans le cadre du Marché auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget, d'au moins : **un milliard trente millions (1 030 000 000) de FCFA ;**

Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.

- Avoir une expérience générale en tant qu'entreprise principale pour la construction, au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016,
- Avoir réalisé au moins deux (02) marchés de nature et de complexité similaires comprenant des **bâtiments et des travaux d'aménagement de plateformes de stationnement et VRD**. Le montant minimum pour chaque marché est de **trois milliards deux cent quatre-vingt dix millions (3 290 000 000) F CFA**.

- ✓ Le linéaire minimum de route bitumée avec revêtement en béton bitumineux devra être d'au moins 15 km pour une route en 1x2 voies ou 5 km de voirie urbaine revêtue avec les dépendances (caniveaux, éclairage public, assainissement ; aménagements paysagers. Pour cette condition, les ouvrages mentionnés devraient être achevés.

L'expérience requise devra être justifiée par des attestations de services faits et délivrés par des maîtres d'ouvrage.

**Voir l'ANNEXE A** du document d'Appel d'offres pour les informations détaillées sur les critères de qualifications.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (**50 000**) F CFA par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGERROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction de Passation de Marchés de l'AGEROUTE Sénégal sise à la Rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar Sénégal au plus tard **le 21 juillet 2026 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées. Elles seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à la salle de la Commission des Marchés de l'AGEROUTE à l'adresse ci-dessus **le 21 juillet 2026 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant **de 80 000 000 FCFA**. Cette garantie doit être délivrée par une institution financière agréée par le Ministère des Finances et du Budget. Elle doit rester valable pendant une durée de 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

Les offres doivent être valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission des offres.